

orig

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 496 /PR/MISDN.DAI-P.

portant nomination du Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de PARAKOU.

COPIATIONS:

- ORIGINAL. 1
- ORD.DAI. 5
- MPPT.MFAE. 2
- PR.SGG. 10
- DI.DB.CF. 6
- OGF.TRESOR.6
- de CHANC. I
- AA. I
- DIR.URB.PAR.I
- /P.PARAKOU.I
- INTERESSE. I

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°64-I7 du 11 Août 1964, sur l'organisation municipale;
- VU l'Ordonnance n°19/PR/MISDN-T du 31 Mars 1966, relative aux Circonscriptions Urbaines;
- VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ,

D E C R E T E :

ARTICLE 1°- M. QUENUM Faustin, Sous-Préfet de Parakou est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de Parakou, en remplacement de M. BABONI Moussa Barka appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Fait à COTONOU, le 23 Décembre 1966

Par Le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de la Défense
Nationale

Général Christophe SOGLO

Lt. Colonel Philippe AHO.

VU:
Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

Nicéphore SOGLO.